

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage :	Commune d'Englos, Mairie 28 rue du Procureur – Tél. : 03 20 50 43 73 - e-mail : englos.mairie@wanadoo.fr – www.englos.com	
Responsables :	Henri Léturgie, Maire et Jacques Pastour, Ancien Maire	
Présentateur :	Sylvain Flipo, paysagiste de la commune	
Organismes décisionnaires et financeurs :	Commune d'Englos	
Propriétaire du site :	Commune d'Englos	
Description de l'opération :	La commune d'Englos (603 hab.) est située à la charnière de l'agglomération lilloise (à la jonction de l'autoroute A 25 et de la voie rapide N. 41, à proximité desquelles s'est implanté un grand centre commercial). Les aménagements s'appuient sur le talus de protection de l'autoroute et renforcent le site en « arène » dans lequel s'est développé le village. Avec le CAUE, depuis 1991, un plan d'aménagement d'ensemble a été conçu. La Commune a fait appel au concours d'un paysagiste conseil qui coordonne l'ensemble des projets. Une dizaine d'espaces publics et de jardins ont ainsi été aménagés, sur plus de deux hectares.	
Equipe pluridisciplinaire :	Syvain Flipo, architecte-paysagiste DPLG, cabinet Empreinte Benoit Grafteaux, architecte DPLG Fanny Frigout, architecte CAUE Jean-Marc Le Moing, paysagiste CAUE	Catherine Bourlet, architecte des Bâtiments de France Sandrine Layani, ingénieur LMCU Agnès Démoté, urbaniste ADULM Philippe Pichon, Directeur adjoint Département du Nord

COMPOSITION PAYSAGERE, ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE NORD, Englos (59)



- 1- Entrée de village
- 2- Stationnements paysagers
- 3- Cimetière
- 4- Rue courbe
- 6- Echappée visuelle sur les champs

Qualité architecturale :

- **Valorisation** de l'image « champêtre » d'un village rural du pays des Weppes.
- **Jardins, square, parc, promenades**, construisent des séquences paysagères adaptées aux nombreuses activités urbaines.
- L'aménagement des entrées de village favorise le **ralentissement** des véhicules automobiles dans sa traversée.
- La plantation des abords des lotissements **intègre** les nouvelles constructions à la silhouette du village.
- La **scénographie lumineuse**, la suppression du réseau électrique aérien et l'**interdiction de publicité** dans la zone urbanisée participent de la mise en valeur des espaces. L'église, classée Monument Historique, reçoit un éclairage valorisant son architecture et crée un signal fort depuis les environs.

Qualité de vie sociale :

- Les cheminements piétonniers facilitent les **liaisons, les promenades**, les flâneries.
- Les **relations** entre les habitants sont **favorisées** par les équipements de loisirs (tennis, tennis de table, terrains de boules, jeux d'enfants, rampe de roller, city stade ...) et les espaces verts.
- Dans le cadre d'une étude de fleurissement réalisée par le paysagiste, les habitants sont **invités** à planter : des compositions paysagères sont proposées, des conseils sont dispensés, les habitants sont invités à venir cueillir des bouquets, groseilles, pommes et poires dans les champs communaux, en retour, ils **organisent** des marchés aux fleurs.
- Des actions **pédagogiques** et **participatives** sensibilisent aux enjeux environnementaux.

Respect de l'environnement :

- **Gestion différenciée** des espaces verts et les économies d'eau : massifs de pleine terre, utilisation de plantes robustes moins gourmandes en eau, utilisation de semis (pas d'arrosage, moins d'entretien), désherbage manuel dans tous les massifs et caniveaux, 2 cuves de 1000 litres de récupération des eaux pluviales.
- Le **Plan de fleurissement** entraîne les habitants dans une même dynamique de **respect de l'environnement**.
- **Exigences environnementales** imposées aux nouveaux lotissements (récupération des eaux pluviales sur le site, fossés, qualité des plantations, parcours piétonniers végétalisés).